



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

télévision

Question écrite n° 59273

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont interroge Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur la situation de l'emploi à Télédiffusion de France. L'annonce par la direction de cette entreprise d'un plan de restructuration, qui doit aboutir à la suppression de 600 emplois, suscite la colère et l'incompréhension des 2 400 salariés. Ces derniers redoutent qu'à cette occasion des secteurs entiers de TDF fassent l'objet d'un transfert en bloc vers des filiales ou sociétés ne disposant pas de la même couverture conventionnelle et que la viabilité de leur entreprise ne soit alors fortement remise en cause. Ils considèrent que cette décision ne peut se justifier par la seule disparition de la télévision analogique au bénéfice de la télévision numérique mais qu'elle repose principalement sur des montages financiers, les LBO (*leverage buy out*), opérés en 2002 puis 2006, qui ont causé l'endettement de l'entreprise, rappelant qu'avant ces opérations, elle finançait la totalité des investissements lourds d'infrastructures. Afin que les salariés de TDF ne soient pas sanctionnés par cette gestion hasardeuse et que ce leader européen puisse continuer à développer son savoir-faire en matière de nouvelles technologies du numérique et de la mobilité, elle lui demande de lui préciser quelles mesures d'accompagnement l'État peut apporter à cette entreprise et quelle suite elle entend réserver aux solutions alternatives préconisées par les représentants syndicaux.

Texte de la réponse

L'entreprise Télédiffusion de France (TDF), opérateur de réseaux hertziens, terrestres et d'infrastructures en Europe, a un chiffre d'affaires encore fortement appuyé sur la diffusion analogique (40 %). L'évolution technologique engagée en France et à travers l'Europe avec l'arrêt de l'analogique conduit donc nécessairement à une perte de chiffre d'affaires, compensée en partie seulement par la montée en charge de la télévision numérique terrestre. L'entreprise est contrainte de s'adapter à cette mutation technologique, qui a été menée rapidement en France, en restant compétitive dans un univers concurrentiel. Pour compenser cette tendance structurelle, TDF a misé sur les relais de croissance de la télévision mobile personnelle et la radio numérique. Leur développement prend néanmoins du retard, expliquant pour partie la situation difficile dans laquelle se trouve actuellement l'entreprise. Face au plan social annoncé par cette entreprise, la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sera particulièrement attentive à ce qu'un dialogue social permanent soit mis en place au sein de l'entreprise et que les licenciements soient limités le plus possible. D'ores et déjà, ce dialogue a permis de réduire le nombre de départs prévus à 460. La direction de l'entreprise a proposé d'entamer des discussions afin de limiter encore le nombre de départs. Par ailleurs, elle a confirmé qu'elle privilégiera les départs volontaires avant toute autre forme de départ. Les parts détenues par la Caisse des dépôts et consignations (CDC) dans l'entreprise TDF ont été apportées au Fonds stratégique d'investissement (FSI) dans le traité d'apport signé début juillet 2009. Le FSI est donc actionnaire minoritaire de TDF, ce qui lui permet d'être associé à la gouvernance de l'entreprise. Il sera très attentif aux conditions de mise en oeuvre de ce plan et à ce qu'il s'accompagne de dispositifs permettant d'en atténuer les conséquences au plan social.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59273

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 29 septembre 2009, page 9153

Réponse publiée le : 19 janvier 2010, page 583